

## Engagement

# Dispositif d'aide au financement du permis de conduire voiture à des Colmariens de 17 à 23 ans non imposables

Présentation
Destiné aux Colmariens de 17 à 23 ans dont le foyer fiscal n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).
Service responsable
Direction de la sécurité, de la prévention et de la citoyenneté Service animation et vie des quartiers 32 cours Sainte Anne - BP 50528 - 68021 Colmar Cedex Téléphone : 03 89 20 68 68 (poste 12 89) ou 03 89 20 67 71 Courriel : <a href="mailto:angeline.gugliucciello@colmar.fr">angeline.gugliucciello@colmar.fr</a>
Procédure
<p>Le candidat éligible au dispositif remplit un dossier individuel de candidature accompagné des pièces justificatives énoncées et prend RDV auprès du Service, pour le dépôt du dossier.</p> <p>Une présélection des candidats est effectuée par une commission technique présidée par le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et composée d'élus, de représentants de la prévention routière, des services fiscaux, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de la Mission Locale, de Pôle Emploi, des auto-écoles partenaires et du service de ressort de la Ville.</p> <p>Le candidat devra être inscrit dans une auto-école Colmarienne partenaire du dispositif dont la liste sera fournie. Le candidat s'engage à mettre en œuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du permis de conduire voiture.</p> <p>Une charte des engagements sera signée entre la Ville et le candidat. Elle sera remise à ce dernier lorsque la candidature aura été déclarée éligible.</p> <p>La liste des candidats définitivement retenus est proposée au Conseil Municipal pour délibération lorsque les 20 heures de bénévolat ont été effectuées et après obtention du code de la route.</p> <p>La Ville versera directement à l'auto-école le montant de la bourse correspondant à 50 % d'un montant forfaitaire maximal de 1 300€, soit 650€ au maximum.</p>
Liste des auto-écoles colmariennes partenaires
<p><b>CECA</b> - 34 rue Fleischhauer, <b>EGLO</b> - 54 rue du Nord, <b>EGLO ENERGIE</b> - 78 route d'Ingersheim,  <b>FORMULE 3000</b> - 4 route de Bâle, <b>FRANKLIN</b> - 24 rue Saint Guidon , <b>LA BASTILLE</b> - 6 rue de la Grenouillère,  <b>LAMM</b> - 8 avenue de la Liberté, <b>LARGER CHAMPION</b> - 25 avenue de la République,  <b>REMY</b> - 13 place Saint Joseph, <b>SAILLEY ET FILS</b> - 12 rue de Zimmerbach,  <b>VAUBAN</b> - 34 avenue Jean de Lattre de Tassigny.</p>
Pièces justificatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis de non-imposition sur les revenus des deux années qui précèdent la date de la demande</li> <li>- Carte d'identité, livret de famille des parents</li> <li>- Quittance de loyer ou facture d'électricité récente</li> <li>- Certificat d'hébergement des parents ou attestation de la CAF</li> <li>- Certificat de scolarité ou contrat de travail ou carte d'inscription à Pôle Emploi</li> <li>- Devis de l'auto-école et attestation de réussite au code de la route dès obtention</li> <li>- Photo d'identité récente</li> </ul>